YERRES

Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 55
N/Réf. : OC/STL/CV

DECISION N°2022/316

OBJET : Avenant n° 2 au marché n° 16/2021 en date du 4 juin 2021 relatif aux travaux d'aménagement du Parc Budé, conclu avec la société SATELEC pour le lot 7 : Electricité / Eclairage

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le Code de la Commande publique applicable au 1er avril 2019,

VU la décision n° 2021/129 du 22 avril 2021 relative au marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du parc Budé (attribution de 8 lots),

VU la décision modificative n° 2021/163 en date du 1er juin 2021,

VU le marché n° 16/2021 en date du 4 juin 2021 attribuant le marché à la société SATELEC sise 24 avenue du Général de GAULLE - 91170 VIRY-CHATILLON au titre du lot 7 : Electricité/Eclairage,

VU la décision n° 2022/095 en date du 11 avril 2022 relative à l'avenant n° 1,

VU l'avenant n° 1 en date du 21 avril 2022,

CONSIDERANT que le montant initial total du marché est de 202 353,20 € HT décomposé comme suit : au titre de la solution de base pour un montant de 199 542,20 € HT et au titre de la variante 4 pour un montant de 2 811,00 € HT,

CONSIDERANT que le montant total du marché a été porté à 213 588,69 € HT suite à l'avenant n° 1,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un avenant n° 2 en moins-value d'un montant de 4 411,00 € HT, pour tenir compte de changements intervenus dans les travaux relatifs à l'installation des éclairages,

Reçu en préfecture
le 14/12/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20221214-lmc17316H1-AR

DECIDE

D'APPROUVER et de SIGNER l'avenant n° 2 au marché n° 16/2021 passé au titre du lot 7 : ELECTRICITE/ECLAIRAGE, avec la société SATELEC sise 24 avenue du Général de Gaulle – 91170 VIRY-CHATILLON,

DIT que le montant de l'avenant n° 2 s'élève à – 4 411,00 € HT,

DIT que le montant du marché passe de 213 588,69 € HT à 209 177,69 € HT,

DIT que l'avenant n° 2 prend effet à compter de la date de sa notification,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,

Fait à Yerres, le 12 décembre 2022

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 14/12/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20221214-lmc17316H1-AR